

**RÉPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE RUMIGNY
80680 RUMIGNY**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU 06 OCTOBRE 2008

Le six octobre deux mille huit, vingt heures quinze minutes, les membres du Conseil Municipal de RUMIGNY, régulièrement convoqués le deux octobre deux mille huit, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Dominique EVRARD, Maire-Adjoint.

Etaient présents : M. EVRARD Dominique, Mmes LENNE Isabelle, DUQUESNE Véronique, MM BARBET Eric, DASSONVILLE Nicolas, SEVRETTE Pascal, DUCHEMIN Christian, Mme SCHAEVERBEKE Dominique, M. DUPUIS Alain, Mmes ADT Marie, GUIDE Marie-Dominique, M. BONNECHERE François, Mme BLANGER Corinne.

Absents excusés : Mme Christelle JUST, M. François DELECOLLE.

Secrétaire de séance : M. Pascal SEVRETTE.

Compte rendu affiché le 10 octobre 2008.

LECTURE DU COMPTE RENDU DU 08 SEPTEMBRE 2008.

Approuvé et signé par tous les membres présents.

SUBVENTION CENTRE AERE.

Dominique EVRARD fait part aux membres du Conseil Municipal du montant total de la participation devant être allouée aux 18 familles de Rumigny dont les enfants ont fréquenté le centre aéré en 2008. Il s'élève à 350 €. Cette participation sera prise sur le compte 61522 (Entretien de bâtiments) pour être affectée au compte 6574 (subvention-fonctionnement à des organismes de droit privé) et versée au syndicat scolaire qui effectuera la déduction aux familles.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité d'allouer cette subvention.

SUBVENTION ASSOCIATION « EN SAVOIR PLUS ».

Dominique EVRARD fait part de la demande de Bernard Galtier, organisateur de la journée de l'environnement se déroulant le 12 octobre 2008, de financer à hauteur de 300 € la prestation de l'association « en savoir plus » lors de cette journée.

Sachant que la région finance 50% des dépenses engagées pour l'organisation de cette manifestation, les membres du conseil acceptent à l'unanimité cette dépense.

Le montant de la dépense sera prélevé sur le compte 61522 (Entretien de bâtiments) pour être affecté au compte 6574 (subvention-fonctionnement à des organismes de droit privé).

FORMATION FCOS.

Dominique EVRARD présente une proposition de Monsieur le Maire qui souhaite inscrire rapidement Benoît COUDERT à une formation qui est devenu obligatoire suite à un nouveau règlement européen concernant le transport de voyageurs. Benoît COUDERT vient occasionnellement en soutien pour conduire le bus du Syndicat Scolaire lorsque le personnel du SISCO est momentanément indisponible. Cette formation dite FCOS (Formation Continue Obligatoire à la Sécurité) doit permettre au conducteur, à partir d'un bilan de ses connaissances et de ses compétences :

- De se perfectionner à une conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité.
- D'actualiser ses connaissances en matière de réglementation du transport ainsi que de santé, sécurité routière, sécurité environnementale, service et logistique.
- D'améliorer ses pratiques dans ces domaines.

Cette formation se déroulera du 27 au 31 octobre 2008 dans les locaux d'AFT-formation continue. Le coût estimé de celle-ci est de 700 € HT.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité que Benoît COUDERT suive cette formation.

Le montant de la dépense sera prélevé sur le compte 61522 (Entretien de bâtiments) pour être affecté au compte 6184 (versement à des organismes de formation).

CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES.

Dominique EVRARD fait part au conseil municipal d'une demande de la préfecture de prendre une délibération sur le nombre de mètres linéaires des voies communales de Rumigny afin que les services de la préfecture puissent calculer le montant de la « dotation solidarité rurale » allouée chaque année à notre commune.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le tableau réalisé par la DDE donnant le nombre de mètres linéaires de voies communales de la commune de Rumigny soit 3240 mètres.

ENCAISSEMENT DES FRAIS DE CONDAMNATION DE MONSIEUR HASCOET.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'encaissement du chèque de 1000€ établi par Monsieur Jacques HASCOET à l'ordre de la commune suite à la décision de justice du Tribunal Administratif consécutive au recours qu'il avait formulé contre elle.

QUESTIONS DIVERSES :

❶ Dominique EVRARD signale que Monsieur le Maire a pris un nouvel arrêté municipal afin d'interdire le stationnement sur les trottoirs sur toutes les voies de la Commune. Les membres du Conseil souhaitent que le sujet soit débattu lors d'une prochaine réunion de la commission Environnement-Urbanisme.

Il propose une réunion de la commission Accueil-Communication le mercredi 22 octobre 2008 à 19 heures afin de préparer le prochain bulletin municipal.

❷ François BONNECHERE demande quelles ont été les décisions de la commission sur l'urbanisme qui s'est réunie le 15 septembre concernant le projet de lotissement rue d'Hébécourt. Dominique EVRARD signale que la commission a décidé que la commune ne se portera pas acquéreur de l'emprise envisagée en face de la rue de Vers. La commission estime que la valeur du terrain estimée par le service des domaines est excessif et que cette future voie serait utile uniquement à Monsieur de Saint Maur, propriétaire de la parcelle, lorsqu'il souhaitera créer un éventuel autre lotissement derrière le projet en cours. La commission considère que le propriétaire doit assumer la charge de cette viabilisation.

Il signale qu'il ne reçoit toujours pas le journal JDA dans sa boîte aux lettres.